

PROCÈS-VERBAL

CONSEIL D'INSTITUT DE L'INSPÉ DE L'ACADÉMIE DE POITIERS

DU 10 DECEMBRE 2024

Affaire suivie par A. BENOIT
PV 2024-12-10
Courriel : angelique.benoit@univ-poitiers.fr

Par courrier du directeur de l'INSPÉ de l'académie de Poitiers, en date du 3 décembre 2024, le Conseil d'institut de l'INSPÉ de l'académie de Poitiers a été convoqué pour une réunion le 10 décembre 2024.

A) Membres siégeant au Conseil :

Étaient présents ou en visio :

Membres élus :

- M. Denis ALAMARGOT, PU, site INSPÉ du Campus de Poitiers
- Mme Muriel CORET, MCF, site INSPÉ du Campus de Poitiers
- M. Sébastien KERBRAT, TECH, site INSPÉ du Campus de Poitiers
- M. Guilhem RIBAUULT, Étudiant DU CAPEFE

Membres représentants de l'université de Poitiers :

- M. Manuel GIMENES, MCF, UFR Sciences Humaines et Arts
- Mme Effrosyni LAMPROU, MCF, UFR Lettres et Langues

Personnalités extérieures :

- Mme Carole BOYER, Inspectrice de l'Éducation Nationale, Académie de Poitiers
- Mme Laëtitia BREGEON, Directrice école élémentaire Applications Jules Ferry Niort
- Mme Alison CHARAMON-HILL, Inspectrice d'Académie - Inspectrice Pédagogique Régional IA-IPR, Anglais, Académie de Poitiers
- M. David FÉVIN, Directeur de l'École Académique de la Formation Continue – EAFC – Académie de Poitiers / Responsable du service inter académique de la formation des personnels d'encadrement (SIA-FPE) de la région Nouvelle Aquitaine
- M. François GEOFFRIAU, MCF, Responsable des formations MEEF - La Rochelle Université
- Mme Delphine OGER, Doctorante au CERCA-CNRS

Étaient représentés :

- M. Yannick BLANDIN, PU, Assesseur à la pédagogie, UFR des Sciences du Sport (par M. Denis ALAMARGOT)
- M. Guillaume GARNIER, PRAG, site du Campus de Poitiers (par Mme Muriel CORET)
- M. Daniel LARDEAU, PRCE, site INSPÉ du Campus de Poitiers (par Mme Muriel CORET)
- M. Yves TROUSSELLE, représentant du Conseil Régional de la région Nouvelle-Aquitaine (par M. Denis ALAMARGOT)

B) Membres invités :

Étaient présents :

- Mme Angélique BENOIT, assistante de direction, secrétaire de séance
- M. David BEYLOT, responsable du Master MEEF2 mention 2nd degré
- Mme Émilie DESSEIGNE, responsable des services administratifs
- Mme Cécile LALANNE, directrice adjointe, assesseuse à la pédagogie
- M. Victor MILLOGO, directeur adjoint, chargé de la recherche et de l'internationalisation
- Mme Christiane REVOLON-LALANGE, responsable du Master MEEF3 mention encadrement éducatif

Nombre de membres présents : 9 en présentiel / 3 en visio à l'ouverture de séance

Nombre de votants présents : 12 à l'ouverture de séance

Nombre de procurations : 4 à l'ouverture de séance

Nombre total de voix (votants présents + procurations) : 16

Ordre du jour :

1. Approbation du PV de la séance précédente

2. Points d'information :

- Retour sur la Journée Académique [JA2] du 6 novembre 2024
- Mise en œuvre des écrits sur table en contrôle terminal (MEEF1, MEEF4)
- Procédure de suivi de l'assiduité (MEEF et PEES)
- Avancée de la rédaction des livrets étudiants et formateurs (tuteurs et référents de stage)
- Amélioration et renforcement des outils et matériels pédagogiques sur les sites INSPE (16, 79, 86) de l'Université de Poitiers
- Partenariat INSPE-EAFC-DSDEN : bref compte-rendu de la dernière réunion du 28 novembre 2024

3. Formations : évolution des maquettes : [vote du CI]

- MEEF2 - mutualisation avec PEES mi-temps PLC et MEEF2 TD UE4
- MEEF1/2/3 - harmonisation EC Recherche Documentaire
- MEEF2/3 - mutualisation UE6
- MEEF3 - évolutions de la maquette
- DU préparation CRPE - présentation de la maquette

4. Questions diverses

La séance est ouverte à 9h38, le quorum étant atteint. En effet, 12 membres sont présents dont 3 membres en visio et 4 procurations ont été transmises en amont de la séance. Le nombre de votants en séance est donc de 16.

1. Approbation du PV de la séance précédente:

En l'absence de remarque, le compte-rendu de la séance du 1^{er} octobre est soumis au vote des membres du Conseil d'Institut (CI). Ce dernier est approuvé à l'unanimité.

2. Points d'information:

- Retour sur la Journée Académique [JA2] du 6 novembre 2024 :

Cinq fois par an, toutes les 4 à 6 semaines, l'ensemble des personnels de l'INSPÉ est appelé à se réunir sur les différents campus de l'INSPÉ.

Lors de la journée académique du 6 novembre dernier, 56 formateurs et personnels étaient présents sur le site du Campus des Valois à Angoulême. À noter que tous les points qui remontent de la journée académique sont ensuite examinés par le COSP (Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique) et/ou le CI.

Le programme de cette journée a été le suivant :

Séances plénières en amphithéâtre :

- 10h00-10h10 : Mot d'accueil par Nicolas Epinoux, responsable pédagogique du site - INSPÉ du campus des Valois.

- 10h10-12h00 : Points d'information

- Politique générale - par Denis Alamargot, directeur de l'INSPÉ

- Administration - par Émilie Desseigne, responsable administrative

- Formations - par Cécile Lalanne, directrice-adjointe, assesseure à la pédagogie

- Recherche et Internationalisation - par Victor Millogo, directeur adjoint.

Cette séance plénière peut bien entendu donner lieu à des échanges avec l'assemblée présente.

12h00-14h00 : Moment de convivialité et déjeuner.

14h00-15h30 : 4 ateliers thématiques se sont tenus en parallèle, à savoir :

- **Atelier MEEF 1 - Accompagnement de stage et analyse de pratique** : Élaboration et harmonisation académique du « livret des tuteurs de stage MEEF1 M1 » - animé par Jean-René Cherouvrier, Nicolas Epinoux & Sébastien Goudeau

- **Atelier MEEF 2 - Accompagnement de stage et analyse de pratique** : Élaboration et harmonisation académique du « livret des tuteurs stage MEEF2 M1 », point sur le tableau des évaluations des parcours du MEEF2 - animé par David Beylot, Guillaume Garnier & François Geoffriau

- **Atelier DU « Préparation CRPE » : réunion du Groupe de Travail (GT) sur les éléments de la maquette** : UE (intitulés, horaires, répartitions par semestre) et modalités d'évaluation - animé par Denis Alamargot, Christophe Brunet & Cécile Lalanne

- **Atelier Formation à et par la recherche (UE5)** : Travail sur les éléments de cadrage des « Livrets étudiants » pour les séminaires de recherche en M1 et M2 dont la formalisation des évaluations en contrôle terminal pour le MEEF1 cette année et le MEEF2 l'année prochaine - animé par Victor Millogo & Mylène Sanchiz.

Il en est ressorti des points d'agenda, et des questions ont été soulevées :

-MEEF1 et MEEF2 : Évolution du cadrage de l'évaluation de la soutenance du mémoire. L'orientation porte sur l'évaluation de la prestation à l'oral.

-MEEF1 :

* Pondération de la note de stage en M1 UE4, S1 et S2

* Présentation des livrets étudiants M1 et M2

-MEEF2 :

* Vers une harmonisation des évaluations de l'UE4

* Présentation du livret du tuteur de stage du Master MEEF 2nd degré, 2ème année

* UE4 : EC liée à la conception et la mise en œuvre son enseignement

Il est précisé que les questions soulevées en Journées Académiques sont ensuite étudiées en équipe de direction élargie.

- Mise en œuvre des écrits sur table en contrôle terminal (MEEF1, MEEF4) :

Denis Alamargot rappelle aux membres du CI que l'INSPÉ est passé en contrôle terminal pour certaines UE au sein de la maquette (suite à un vote du CI). De ce fait, la mise en œuvre des écrits sur table en contrôle terminal est assujettie aux différentes règles de la charte des examens de l'Université de Poitiers. Les évaluations de l'INSPÉ, étant en contrôle terminal depuis plusieurs années, il a été nécessaire de retrouver la compétence d'organisation des examens terminaux, et de mettre en place un cadrage formalisé de la procédure. Il sera sans doute indispensable d'ajuster encore la procédure d'organisation après la première mise en œuvre.

La charte des examens est rappelée via le lien suivant :

<https://drive.google.com/drive/folders/1iZvKUdKXew0Uh0Qtz0m-pN38IQg5KV1x>

• L'enseignant(e)

est **responsable du sujet d'évaluation**, en rapport avec le contenu du, ou des enseignements dispensés dans l'UE concernée, en adéquation avec le type d'évaluation voté en CFVU,

est **responsable de son acheminement** vers les services de la scolarité, dans les délais impartis,

qui a donné le sujet est **présent(e) pendant la durée de l'évaluation**, sauf indisponibilité dûment justifiée. À défaut, l'enseignant(e) ou son ou sa représentant(e) peut être contacté(e) pendant toute la durée de l'évaluation,

assure la relecture du sujet et, le cas échéant, signe le bon à tirer.

Le sujet indique a minima la **date, la durée de l'évaluation, et la liste des documents et/ou du matériel autorisé**. En l'absence d'indication, aucun document ou matériel n'est autorisé.

• Les services de la scolarité

- Assurent la **convocation** des étudiant(e)s et des surveillant(e)s,

- Organisent la **préparation des salles d'examen**,

- Préparent les **moyens garantissant l'anonymat des copies**,

- Fournissent la **liste d'émargement des étudiant(e)s**, celle des surveillant(e)s ainsi que les procès-verbaux de séance,

- Reçoivent les **sujets et les acheminement** avant le début des évaluations,

- Mettent en œuvre les **dispositions nécessaires et adaptées aux étudiant(e)s bénéficiant d'un aménagement particulier**,

- **Conservent les documents** relatifs aux examens dans les conditions fixées par les articles 6.1 et suivant.

- Procédure de suivi de l'assiduité (MEEF et PEES) :

Afin de clarifier le suivi de l'assiduité, garantir une gestion homogène d'un site INSPÉ à l'autre, et une égalité de traitement entre les étudiants, une procédure a été formalisée. Elle a été communiquée aux étudiants, aux formateurs et aux services concernés. Elle a été modulée pour s'adapter aux différents statuts des étudiants (STAR, PEES, etc.).

Les composants principaux de ce cadrage sont présentés :

- **Procédure** de suivi de l'assiduité en MEEF (4 mentions) (dont les étudiants en SOPA et SPA) - note de service
- **Procédure** de suivi de l'assiduité en PEES et en MEEF M2 STAR - note de service
- **Formulaire** révisé de demande d'autorisation préalable (PEES et MEEF M2 STAR) - nouvelle utilisation
- **Dispositif** de contact et relance des étudiants, via des mails types - bienveillance, cas par cas, équité, limiter les absences non justifiées
- **Dématérialisation** progressive du suivi de l'assiduité dans les classes (déjà le cas sur les campus des Valois et de Niort)
- **Gestion informatisée** sous ADE des absences et justificatifs.

The image shows a form titled 'FORMULAIRE D'AUTORISATION D'ABSENCE PEES et M2 MEEF STAR' for 'Personnels d'Enseignement et d'Encadrement Stagiaires' in 'M2 MEEF Stage en Alternance en Responsabilité'. It includes fields for name and first name, a section for 'MENTIONS à cocher' with checkboxes for '1er degré', '2nd degré', 'CPE', 'PEES MI-temps', 'PEES Temps complet', and 'M2 MEEF STAR'. There is a section for 'Date de l'absence' with checkboxes for 'Le matin à partir de' and 'L'après-midi à partir de'. A 'MOTIF de la demande' section lists reasons like 'Participation conseil de classe / conseil d'école', 'Participation réunion parents-professeurs', 'Participation action de formation continue à caractère obligatoire (notamment DAPES)', and 'Participation à une équipe éducative / un conseil de discipline'. It also has fields for 'Date', 'Signature', and 'Date' with checkboxes for 'Autorisation accordée', 'Autorisation refusée', and 'Autorisation régularisée'. The form is signed by 'Le directeur de l'INSPÉ' and includes the address 'INSPÉ de l'académie de Poitiers - 5 rue Shirin Ebadi - TSA 71108 - 86073 POITIERS Cedex 9'.

Il a été rappelé les 7 situations ouvrant droit à une absence justifiée (en application du cadrage de l'Université de Poitiers) :

- **Problèmes de santé liés à maladie ou accidents** (certificat médical avec arrêt de travail, bulletin d'hospitalisation ou pièces équivalentes)
- **Accidents de transport** (toutes pièces permettant de vérifier les faits allégués pour justifier l'absence)
- **Épreuves du permis de conduire** (photocopie des convocations avec date et lieu de ces épreuves et attestation de présence aux épreuves mentionnant la date et le lieu de ces épreuves)
- **Journée défense et citoyenneté (JDC)** (photocopie de la convocation et attestation de présence précisant la date et le lieu)
- **Épreuves d'examen, de concours ou d'autres diplômes** (photocopie des convocations avec date et lieu de ces épreuves et attestation de présence aux épreuves mentionnant la date et le lieu de ces épreuves)
- **Décès ou obsèques d'un proche** (photocopie du certificat de décès) avec 3 jours ouvrables consécutifs (conjoint, partenaire PACS, concubin, père, mère, enfant(s), petit(s) enfant(s), frère(s), sœur(s), grands-parents) ; 1 jour (autre lien de parenté)
- **Compétitions sportives pour les étudiants bénéficiant du statut de Sportif de Haut Niveau** (photocopie des convocations avec date et lieu de ces compétitions et attestation de présence aux compétitions mentionnant la date et le lieu de ces compétitions), le statut de Sportif de Haut Niveau est attribué par la commission SHN de l'Université de Poitiers.

Pour les étudiants MEEF STAR, et les PEES, 4 situations « employeurs » d'autorisation d'absence existent, à savoir :

- **Participation** conseil de classe / conseil d'école
- **Participation** réunion parents-professeurs
- **Participation** action de formation continue à caractère obligatoire (notamment DAPES)
- **Participation** à une équipe éducative / un conseil de discipline.

Il est à noter que des actions de formation organisées en établissement ne sont pas prioritaires par rapport à la formation dispensée à l'INSPÉ.

Aucun autre motif d'absence n'est recevable concernant l'employeur (rectorat), sauf si elle peut être traitée dans le cadre de la 8^{ème} situation exceptionnelle « universitaire ».

Il est souligné que des étudiants SPA peuvent avoir besoin de s'absenter pour assister à des réunions dans les écoles, les collèges et les lycées. Par conséquent, une procédure va être établie.

La situation exceptionnelle dite « 8^{ème} situation » est présentée. Si les raisons invoquées par l'étudiante ou l'étudiant en MEEF ou PEES, pour justifier une absence passée ou à venir, ne correspondent à aucune des 7+4 situations possibles, alors l'absence est par défaut considérée comme injustifiée. Seul le directeur de l'INSPÉ peut signer une autorisation d'absence exceptionnelle, au cas par cas, en considérant l'avis du responsable de mention. Pour ce faire, l'étudiant ou l'étudiante écrit par mél (trace écrite) au ou à la responsable de mention (MEEF2, MEEF3, MEEF4), au ou à la délégué(e) de mention MEEF1, en expliquant précisément les raisons de l'absence passée ou à venir. Les responsables de mention, ou délégués transmettent, avec leur avis, la demande au directeur de l'INSPÉ qui accordera ou pas l'autorisation exceptionnelle d'absence. Denis Alamargot précise que rares sont les cas sans aucune justification.

Le montant de l'ensemble des demandes de projets/matériels pédagogiques financés s'élève à 18 424,56 euros, pour tous les 3 sites de l'Université de Poitiers (La Rochelle Université disposant de son propre budget).

Au regard de certaines demandes soumises, il a été envisagé la mise en place d'une réflexion globale sur l'équipement des bureaux des formateurs et des personnels BIATSS, qui sera conduite sur l'année 2025.

Il est précisé que les formateurs ont été invités à faire remonter leurs besoins par le biais d'un formulaire de recensement. Les demandes ont ensuite été arbitrées au regard de leur faisabilité pédagogique, technique et administrative.

Ces initiatives ont pour objet d'améliorer les conditions de travail des personnels, et de doter de manière plus qualitative les formateurs d'équipements pédagogiques nécessaires, au bénéfice de la formation dispensée aux étudiants.

Les dépenses pour les projets pédagogiques et matériels pédagogiques pour chaque site sont présentés.

Projets, outils et matériels pédagogiques sur le site INSPÉ 16 :

PROJETS PEDAGOGIQUES SITE 16	
Montant total projet	Dépense 1
520,00 €	Visites culturelles (400 euros)
500,00 €	Repas poke ball (1800 euros)
1 020,00 €	

MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES SITE 16	
Montant total projet	Dépense 1
176,17 €	Fournitures diverses SVT
500,57 €	Fournitures diverses SII
146,55 €	Fournitures diverses arts plastiques
143,01	Fournitures SVT-Chimie
468,49 €	Fournitures diverses SVT
421,50 €	Matériel EPS
49,70 €	Jeux de cartes
5720,04	Drones, kit découpe laser (et matériaux), imprimante 3D (et filaments)
7 626,03 €	

Projets, outils et matériels pédagogiques sur le site INSPÉ 79 :

PROJETS PEDAGOGIQUES SITE 79			
Montant total projet	Dépense 1	Dépense 2	Dépense 3
105,00 €	Visites guidées (105 euros) 21/11		
220,00 €	Présentation/exposition des ressources + atelier de transmission orale (220 euros)		
70,00 €	Visite guidée du musée (35 euros) 23/11		
659,30 €	Ateliers de collage pour 3 groupes d'étudiants (599,30 euros)	Matériel : supports, magazines (40 euros)	Frais de déplacement (20 euros)
360,00 €	Location de bateaux et gilets (360 euros)		
70,00 €	Visite d'1h le 19 décembre 2024 (35 euros)	Visite d'1h le 21 janvier 2025 (35 euros)	
1 484,30 €			

MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES SITE 79	
Montant total du matériel	Dépense 1
517,15 €	Fournitures diverses d'arts plastiques
255,00 €	Mallette 28 instruments de musique
30,00 €	Pointeur
115,90 €	Fournitures diverses EPS
50,00 €	Manuel/méthode
123,60 €	4 ensembles de 150 formes clipsables en plastique
282,80 €	MOSAIC ART + poupée + vêtements
1 261,94 €	Bureau amovible + chaise ergonomique
722,70 €	Matériels arts plastiques
76,29 €	Jeux
3 415,38 €	

Projets, outils et matériels pédagogiques sur le site INSPÉ 86 :

PROJETS PEDAGOGIQUES SITE 86	
Montant total projet	Dépense 1
800,00 €	Console de mixage RODECASTER Pro (800 euros)
302,50 €	Matériel pédagogique (302,50 euros)
228,00 €	Places pour le spectacle les soeurs Hilton
1 102,50 €	

MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES SITE 86	
Montant total du matériel	Dépense 1
326,00 €	Équipements EPS
36,94 €	Jeux de société (DIXIT et Unanimo)
35,87 €	2 puzzles
700,00 €	Ordinateur + imprimante + scanner portable
74,40 €	BeeBot / Bluebot Référence IT00854 + BeeBot / Bluebot Référence ITSGRID
767,74 €	Matériels pour démarche expérimentale scientifique
852,82 €	Matériels en vue de la préparation au second oral du CAPES de Physique-Chimie (épreuve expérimentale- Montages /TP de Physique Chimie)
337,58 €	Matériel d'art
645,00 €	5 coffrets + 5 livres
3 776,35 €	

- Partenariat INSPÉ-EAFC-DSDEN : bref compte-rendu de la dernière réunion du 28 novembre 2024 :

Une réunion partenariale s'est tenue le 28 novembre 2024 à l'INSPÉ, réunissant les membres des DSDEN, et de l'EAFC, ainsi que les référents INSPÉ. Le relevé de discussions est en cours de relecture et sera prochainement adressé, pour validation, aux participants de la réunion.

Les points à l'ordre du jour étaient les suivants :

1. Mises en stage :

- Informations et formations tuteurs et référents de stage
- Recherche de berceaux de stage : pratiques diverses
- Informations administratives étudiants M2 SPA
- MEEF1 STAR/SPA - m2 - semaines massées

2. Formation des PEES :

- Point sur le modèle économique des PEES
- PEES 1D : retour des conseils de perfectionnement
- PEES en renouvellement : procédure d'adaptation de la formation

S'agissant des PEES, les échanges au cours de la réunion ont mis en évidence la nécessité d'harmoniser les contenus de formation. Une remise en question du modèle économique a été

évoquée, et notamment l'absence de mise en binôme pour les mises en stage, du côté de la DSDEN. Dans ce cadre, il a été soulevé la nécessité d'analyser les contributions de chacun au titre du budget de projet. Il a été conclu qu'il faudrait que le conseil des partenaires discute des choix stratégiques et propose un arbitrage.

Ces points d'attention ont été communiqués au recteur de l'académie de Poitiers, au cours d'un échange de courtoisie, organisé le 9 décembre 2024, en présence du recteur, de son secrétaire général, de la présidente de l'Université de Poitiers et du Directeur de l'INSPÉ.

3. Formations : évolution des maquettes : [vote du CI] :

DU préparation CRPE - maquette :

La maquette du DU, qui va être soumise au vote du CI, doit être transmise le 11 décembre 2024 à la CFVU, pour pouvoir être votée.

Des éléments de contexte sont rappelés. $\frac{2}{3}$ des étudiants échouent au concours et sont souvent amenés à le préparer à nouveau. Pour ce faire, ils ont habituellement recours à des officines privées, ou s'inscrivent dans des INSPÉ qui proposent ce type de DU. Dans ce contexte, il semblait opportun que l'INSPÉ propose une préparation ou une repréparation au concours CRPE. À cette fin, un modèle économique viable doit être construit, avec une formation qui s'autofinance. Ce qui exige un nombre minimal d'inscriptions (40), pour que la formation soit soutenable, avec un nombre approprié d'heures d'enseignement.

Des équipes doivent être mobilisées pour permettre cette préparation. Le recrutement doit s'effectuer sur le plan national, pour pouvoir disposer d'un vivier suffisant. Il est nécessaire de mettre en place du distanciel, pour permettre aux étudiants en activité professionnelle de pouvoir suivre la formation.

Un groupe de travail a été constitué, afin de définir le contenu et l'organisation de ce DU. Les membres du groupe de travail ont été invités à la présente séance du CI.

Si la maquette de la formation fait l'objet d'un vote favorable, en séance du CI et de la CFVU, s'en suivra une seconde phase d'opérationnalisation de la formation.

La méthodologie est explicitée. 3 temps de travail se sont tenus pour délimiter le public cible, les modalités de la maquette et les conditions d'inscription. Étant donné qu'il s'agit d'un nouveau DU, il y a un certain nombre d'inconnues. Une prise de risques n'est pas souhaitable. Pour ces raisons, il a été décidé de définir des éléments généraux, qui pourront être affinés par la suite.

Le projet du DU est présenté en séance.

•Pour le Conseil d'Institut (10 décembre) - Cf Amétys

- Distanciel 100% (avec une partie asynchrone, en co-modalité)
- Public cible et capacité
- Frais
- Structure de la maquette (UE / répartition horaire)
- Modalités d'évaluation.

•2nd semestre : préparation de la mise en œuvre - année universitaire 2025/2026

- Identification des intervenants

- Plan de formation annuel par enseignement
 - Mise en œuvre de la plateforme et choix des outils numériques.
- Prochainement une rencontre avec le Pédagolab va se tenir lors de la prochaine journée académique afin de délimiter les modalités de la plateforme.

•Public cible : Distanciel

- Titulaire d'un Master => futurs PEES TC et PEES MT - afin de maximiser le nombre d'inscrits dans la formation
- Candidat disposant des conditions d'accès au concours => futurs PEES MT
- > pas uniquement des candidats pour le CRPE « Académie de Poitiers ».

•Distanciel : 100% dans un premier temps

- Recrutement régional, national, international avec un public qui est éloigné des sites INSPÉ, voire de France
- Candidats qui ont un emploi => peu disponibles en journée
- Egalité de traitement grâce au tout à distance (afin d'éviter le biais de privilégier les étudiants suivant la formation exclusivement en présentiel, au détriment de ceux ne pouvant y participer qu'en distanciel).

•Aller vers du co-modal dans un second temps

- Équipement des salles
- Expression d'un besoin pour préparation des oraux par exemple.

Ce choix permettra de faciliter la préparation aux oraux, ainsi que de relancer la motivation.

Simulation à partir de la fiche descriptive des formations de l'UP :

COÛTS				MONTANT
I - COÛTS DIRECTS				
I-1 ENSEIGNEMENT HORS MUTUALISATION				
Enseignements (UP)	110	heures à	205 €	22 550 €
Enseignements (Extérieurs)	0	heures à	205 €	- €
Suivi de projet (1h/ groupe de TD)		heures à	205 €	
Tutorat étudiant		heures à	11 €	
Total				22 550 €
I-2 ACCOMPAGNEMENT :				
Coordination	5	heures à	205 €	1 025 €
Suivi Stagiaire (avec visite) FC (1h / Stagiaire)	0	heures à	205 €	- €
Total				1 025 €
Total personnel				23 575 €
I-3 FRAIS DE FONCTIONNEMENT SPECIFIQUE				
Matériel pédagogique			- €	- €
Frais de mission			- €	- €
Communication			- €	- €
Total Fonctionnement				- €
TOTAL I				23 575 €
II - COÛTS INDIRECTS				
II-1 FRAIS DE PERSONNEL BIATSS HORS MUTUALISATION				
Personnel BIATSS	23 575 €	Taux	50%	11 788 €
II-2 FRAIS DE FONCTIONNEMENT HORS MUTUALISATION				
Fonctionnement Etablissement	23 575 €	Taux	34%	- €
TOTAL II				11 788 €
TOTAL GENERAL des coûts (I + II)				35 363 €

Cécile Lalanne précise que la fiche présentée n'est pas adaptée à la formation à distance, car elle n'inclut pas les modalités de rémunération des heures de préparation et de mise à jour des contenus publiés sur la plateforme de formation à distance. Cette problématique a été remontée auprès des services de pilotage de la formation de l'établissement.

L'INSPÉ s'oriente sur une formation à 120 heures.

Denis Alamargot souligne que le montant annoncé n'inclut pas le financement induit par les heures d'enseignement à distance. Il précise les modalités de rémunération pour le distanciel. Actuellement, l'Université applique le modèle des 3/4. Pour 4 heures d'activité sur la plateforme, l'enseignant est rémunéré 3 heures durant 3 ans, pour la création et la mise à jour de la plateforme. En ce moment, le calcul est réévalué, avec un vrai coût de mise en place du distanciel. Dans ces conditions, il est probable que le coût de la formation s'élève à 50 000 euros avec la prise en compte des modalités du distanciel.

Simulation à partir de la fiche descriptive des formations de l'UP :

Les effectifs sont présentés, dans l'hypothèse d'une formation soutenable et autofinancée :

	INSCRIPTIONS
Effectif prévisionnel FI	26
Effectif prévisionnel FC financée par un tiers	4
Effectif prévisionnel FC auto-financée	10
Total	40

Les différentes recettes prévisionnelles sont présentées, au regard de la simulation du nombre d'inscrits, présentée ci-dessus :

RECETTES			MONTANT
I - DROITS D'INSCRIPTION FORFAITAIRE			
26	Forfait FI	250 €	6 500 €
TOTAL I			6 500 €
II - DROITS SPECIFIQUES			
Droit spécifiques	FI	650 €	52 600 €
	FC financée par un tiers	3 550 €	
	FC auto-financée	2 150 €	
TOTAL III			52 600 €

Afin de pouvoir bénéficier d'un budget à l'équilibre, les recettes de la formation devront s'élever à un montant d'environ 52 600 euros. Il est toutefois peu probable que l'INSPÉ puisse dégager des bénéfices.

Répartition de formation entre temps synchrones et asynchrones :

•Possibilité de rémunérer la création et mise à jour de modules asynchrones :

- 1h cours sur plateforme en asynchrone pour étudiant = 45 mn enseignant de conception
- Pendant 3 ans

•Première estimation :

- du point de vue des enseignants : 80h de visio + 30h de conception de plateforme = 110h
- du point des étudiants : 80h de visio + 40h de plateforme = 120h de formation
- + 5h de coordination du DU

Propositions pour la maquette :

• **Pour le plus de souplesse possible et une meilleure adaptation face à l'hétérogénéité du public et aux inconnues :**

- indiquer des titres larges pour les UE
- ne pas spécifier les modalités de cours dans Amétys : simplement TD
- par exemple pour 120h étudiants :

120 heures étudiant au total dont 80h de co-modal ou visio+ 40h de plateforme	Semestre 1 (60h)	Semestre 2 (60h)	Année (120h)
UE <u>préparer les épreuves d'admissibilité</u> (étape 1)	35h (25h visio + 10h de plateforme)	20h (10h visio + 10h de plateforme)	55h (35h visio) (+ 20h de plateforme)
UE préparer les épreuves d'admission (étape 2)	25h (15h visio + 10h de plateforme)	40h (30h visio + 10h de plateforme)	65h (45h visio) (+ 20h de plateforme)

- Ne pas proposer de choix de parcours en visio aux étudiants car création non soutenable de groupes de TP
- Profiter de la plateforme pour différencier des parcours en ligne (outils de type IA Sciconum (PIA4)) :
- Test de positionnement (fondamental pour s'ajuster aux besoins des étudiants)
- Les étudiants peuvent différencier de façon autonome en fonction de leurs besoins, notamment sur la plateforme
- Les formateurs peuvent différencier en synchrone et asynchrone.

Modalités d'évaluations :

• **Pour le plus de souplesse possible et une meilleure adaptation face à l'hétérogénéité du public et aux inconnues :**

- Une évaluation par acquis de compétences :
- Si notes : simplement indicatives relatives aux simulations d'épreuves de concours
- Validation si participation aux travaux (rendus, évaluation entre pairs).

Nota : Le DU est validé ou pas par le directeur de la composante : validation "acquis" / "non acquis".

Alison Charamon-Hill invite les membres du groupe de travail à s'exprimer. Aucun élément complémentaire n'est communiqué en cours de séance.

Manuel Gimenes s'interroge sur l'aspect co-modal. Il craint un faible sentiment d'intégration dans la formation, pour les étudiants qui la suivront entièrement en distanciel. Il demande pourquoi il n'a pas été choisi de proposer un modèle 100% à distance.

Cécile Lalanne explique que la question de la co-modalité sera évaluée au regard de l'origine des étudiants inscrits dans la formation.

Denis Alamargot déclare que s'il doit y avoir du co-modal, cela répondra à un besoin local. Si la co-modalité est mise en place, cela nécessitera des salles immersives, inspirées par les équipements déjà mis en place à l'Université de La Rochelle.

Manuel Gimenes se questionne sur l'adéquation entre le potentiel enseignant de l'INSPÉ et le volume horaire de la formation.

Denis Alamargot précise que la question des services d'enseignement sera étudiée au cours du 2nd semestre, au regard de la maquette qui aura été votée par les instances. Les formateurs des

3 sites pourraient être amenés à intervenir. Par conséquent, il ne devrait pas manquer de formateurs. Le recours aux vacataires pourrait être envisagé en cas de besoin. Les collègues en sous-service seront sollicités en premier.

Muriel Coret souligne favorablement la méthode de constitution d'un groupe de travail. Elle a la même interrogation et émet des réserves sur le co-modal. Elle souhaiterait que le document indique clairement que la part du co-modal restera limitée.

Muriel Coret s'interroge également sur l'organisation des passations orales et de la correction des écrits. Sur ce dernier point elle déclare que les collègues s'inquiètent quant à la charge de travail que pourraient générer ces corrections. Elle fait part d'un manque d'enthousiasme de la part des formateurs vis-à-vis de leur implication dans la formation. Même si, sur le principe, il y a une forme d'adhésion.

Cécile Lalanne déclare que le temps de visio a été pris en compte pour la préparation à l'oral. Pour les écrits, l'INSPÉ se détache du modèle du CNED, et va se concentrer sur comment réussir le concours, et bien lire le sujet, par exemple. L'objectif est d'accompagner les étudiants dans la passation du concours. Cela ne signifie pas qu'il n'y aura pas de corrections de certaines parties du sujet. Mais, au regard des contraintes budgétaires et de ressources humaines, il ne pourra pas être envisagé des corrections récurrentes tout au long de l'année.

Denis Alamargot précise que cette question a été évoquée lors des réunions du GT. Les corrections des écrits relèvent davantage de la formation initiale. L'objectif est plutôt d'aider à la rédaction, en travaillant en groupe de travail, plutôt que de corriger. Il souligne qu'à aucun moment il ne sera demandé aux formateurs de faire plus que ce qui est rémunéré. Si le modèle économique de l'Université permet un meilleur encadrement des étudiants, dans ce cas ces modalités seront réétudiées.

David Fevin souligne l'intérêt de la formation, notamment pour les enseignants contractuels, afin de les accompagner dans leur formation, dans leur prise de fonction et de pérenniser leur statut. Bien entendu, reste la question des frais d'inscription. Il n'est pas certain que le CPF soit mobilisable et couvre la totalité des frais. Les modalités de financement limitées peuvent être un frein à l'inscription à la formation. Un travail devra être conduit par le Rectorat dans ce cadre.

Denis Alamargot précise qu'effectivement cela sera à étudier à l'échelle du budget de projet. De manière à identifier dans quelle mesure l'Université de Poitiers peut soutenir l'action. Les frais d'inscriptions pourraient être soumis à une convention pour l'académie.

Muriel Coret indique que l'idée de la convention est soutenue et rappelle que cela avait été le cas pour les VAE. C'est donc une très bonne piste.

Pour conclure, Denis Alamargot, confirme que le recours au co-modal sera limité et demande à ce que cette remarque soit intégrée dans le document de travail. Il est également nécessaire d'associer cette réserve à la capacité de pouvoir bénéficier d'équipements de visioconférence adaptés et efficaces.

Denis Alamargot informe que la convention citée en objet, sur la VAE, est obsolète depuis 2 ans. Un travail est mené avec UP&Pro, notamment pour la remettre en service.

Cécile Lalanne souligne qu'elle prend en compte la nécessité de motiver les collègues à adhérer à la formation.

Alison Charamon-Hill résume les échanges et souligne qu'à ce jour beaucoup d'inconnues sont à clarifier. Elle soumet au vote du Conseil d'Institut le projet de maquette.

Le projet de maquette est approuvé à l'unanimité.

- UE5 MEEF 2 : se former par la recherche et construire son identité professionnelle

Durant la dernière séance du Conseil d'Institut, il a été voté un passage en contrôle terminal pour le MEEF2 – UE5 EC se former par la recherche.

Maquette 2024 - 2025 :

UE	CM	TD	TP	PPS	ECTS Coef 1	UE	CM	TD	TP	PPS	ECTS Coef 1	UE	CM	TD	TP	PPS	ECTS Coef 1
UE1 - Initiation à la recherche	4h				1	UE2 - Méthodologie de la recherche	4h				1	UE3 - Psychologie de l'éducation	4h				1
UE4 - Sociologie de l'éducation	4h				1	UE5 - Sciences de l'éducation	4h				1	UE6 - Spécificités disciplinaires	4h				1
UE7 - Connaissance de la recherche en éducation	4h				1	UE8 - Méthodologie de la recherche	4h				1	UE9 - Psychologie de l'éducation	4h				1
UE10 - Sociologie de l'éducation	4h				1	UE11 - Sciences de l'éducation	4h				1	UE12 - Spécificités disciplinaires	4h				1
UE13 - Connaissance de la recherche en éducation	4h				1	UE14 - Méthodologie de la recherche	4h				1	UE15 - Psychologie de l'éducation	4h				1
UE16 - Sociologie de l'éducation	4h				1	UE17 - Sciences de l'éducation	4h				1	UE18 - Spécificités disciplinaires	4h				1
UE19 - Connaissance de la recherche en éducation	4h				1	UE20 - Méthodologie de la recherche	4h				1	UE21 - Psychologie de l'éducation	4h				1
UE22 - Sociologie de l'éducation	4h				1	UE23 - Sciences de l'éducation	4h				1	UE24 - Spécificités disciplinaires	4h				1
UE25 - Connaissance de la recherche en éducation	4h				1	UE26 - Méthodologie de la recherche	4h				1	UE27 - Psychologie de l'éducation	4h				1
UE28 - Sociologie de l'éducation	4h				1	UE29 - Sciences de l'éducation	4h				1	UE30 - Spécificités disciplinaires	4h				1
UE31 - Connaissance de la recherche en éducation	4h				1	UE32 - Méthodologie de la recherche	4h				1	UE33 - Psychologie de l'éducation	4h				1
UE34 - Sociologie de l'éducation	4h				1	UE35 - Sciences de l'éducation	4h				1	UE36 - Spécificités disciplinaires	4h				1
UE37 - Connaissance de la recherche en éducation	4h				1	UE38 - Méthodologie de la recherche	4h				1	UE39 - Psychologie de l'éducation	4h				1
UE40 - Sociologie de l'éducation	4h				1	UE41 - Sciences de l'éducation	4h				1	UE42 - Spécificités disciplinaires	4h				1

Modifications pour 2025 - 2026 : passage en contrôle terminal

	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 3	Semestre 4
Initiation à la recherche : 40%	Production Ecrite 80% session 1 et 2	Production Ecrite 60% session 1 et 2	Production Ecrite 60%	Mémoire avec soutenance 80%
Psychologie de l'éducation : 40%	Ecrit sur Table 1h30 session 1 Ecrit sur Table 1h session 2			
Sociologie de l'éducation : 40%		Ecrit sur Table 2h session 1 Ecrit sur Table 2h session 2		
Sciences de l'éducation : 40%			Production Ecrite 40%	
Spécificités disciplinaires : 0%			Retirée (validité par les co-responsables MEEF2 oct 2024)	
Projet interdisciplinaire : 20 %				Production écrite (20%) Conservée

Des questions étaient restées en suspens, notamment l'EC spécificités disciplinaires au S3. Cette UE devait-elle continuer à être évaluée ou non (dans la mesure où il n'y a plus d'obligation d'évaluation suite au passage en contrôle terminal). Un travail a été mené avec les coresponsables du MEEF 2nd degré. Il a été convenu que cette évaluation va être retirée, dans la mesure où il y a d'autres évaluations prévues durant le semestre.

- MEEF2 - mutualisation avec PEES mi-temps PLC et MEEF2 TD UE4 :

Un ajustement de la maquette MEEF2 est présenté, avec une proposition de passage des cours de l'UE4 de TP à TD, afin de mutualiser les groupes et limiter les heures d'enseignement (dans la mesure où la consommation des heures est encore 2 fois trop importante). Les éléments contextuels sont présentés. Il est indiqué que la dotation reçue pour la formation des PEES ne compense que partiellement les coûts de formation.

Nombre d'heures mutualisées 70h sur 108h.

!!! Le financement des heures PEES n'est pas le même que celui des heures MEEF.

Impossible de dédoubler un groupe TP MEEF en utilisant le financement des heures PEES.

-> Un groupe TD et non pas deux groupes TP,

-> **Ajustement de la maquette MEEF2**
Passage des cours de l'UE4 en TD.

	Effectifs M2/PEES	Effet de la Mutualisation
Allemand	2 / 1	OUI
Anglais	10 / 9	OUI
Education musicale	3 / 2	OUI
EPS	38 / 0	Non concerné
Espagnol	11 / 2	OUI
Histoire-Géographie	17 / 8	NON car > 20
Italien	2	Non concerné
Lettres	8 / 9	OUI
Mathématiques	13 / 17	NON car > 20
Physique Chimie	6 / 1	OUI
SES	9 / 0	Non concerné
SII/NSI	7 / 2	OUI
SVT	13 / 3	OUI

Cécile Lalanne précise que ces cours sont en TP. Il faudrait les passer en TD pour ces 2 disciplines (histoire-géographie et mathématiques).

Point sur le modèle économique des PEES :

2023/2024		
	Heures financées	Heures faites
PEES MT 1D	493	1000 + 285
PEES TC 1D	414	720
PEES MT 2D	571	1532 + 330
PEES TC 2D	302	360
Total	1779	4227

Ecart 2023/2024 : 2448 h

2024/2025		
	Heures financées	Heures faites
PEES MT 1D	441	500 + 255
PEES TC 1D	360	720
PEES MT 2D	588	1112 + 340
PEES TC 2D	285	360
Total	1674	3287

Ecart 2024/2025 : 1613 h

Un point économique sur la formation des PEES est présenté :

- PEES MT 1D : le maintien à 2 groupes placerait presque à l'équilibre sans les visites. Toutefois, il a été décidé de maintenir les 2 visites (car ces étudiants ne sont pas titulaires d'un Master MEEF et nécessitent plus d'accompagnement)
- PEES TC 1D : il faudrait aller vers 4 groupes (au lieu des 8 actuels)
- PEES MT 2D : maintien à 2 groupes, avec nécessité de mutualisations disciplinaires
- PEES TC 2D : il faudrait aller vers 3 groupes (au lieu des 3 actuels).

Il existe un écart important entre les heures mises en œuvre et celles financées dans la formation. En 2023/2024, cet écart s'élevait à 2 448h non financées, et s'est réduit à 1 613h, pour l'année 2024/2025.

Denis Alamargot rappelle les éléments contextuels. Le financement des PEES ne permet pas de compenser. Par les réductions et l'ajustement en bi-départemental, les crédits abondés par le

ministère ne permettent pas de couvrir la totalité de la formation. Il pourrait être opportun de revoir le modèle de visites pour les étudiants SPA qui sont plutôt bien encadrés. L'INSPÉ doit donc négocier avec l'Université de Poitiers le déficit, qui s'élève à 23 000 euros.

Le vote porte sur le passage de l'ensemble de la formation pour l'UE4 de TP en TD pour l'ensemble des parcours et non pas seulement pour les 2 disciplines concernées dans un souci d'équité.

Abstention : 4
Pour : 12 votes

- MEEF1/2/3 - harmonisation EC Recherche Documentaire :

Il a été constaté que le volume horaire de l'EC recherche documentaire variait entre les 3 mentions MEEF (1, 2 et 3). L'objectif serait d'avoir le même nombre d'heures, avec un accompagnement et une méthodologie de travail identique, pour les étudiants issus des 3 mentions. Il est proposé de passer à 4h de recherche documentaire pour le S1, pour chacune des mentions.

Il est rappelé que le support auparavant dédié au poste d'enseignant documentaliste a été redéployé par l'Université, pour répondre à d'autres besoins de l'établissement.

Muriel Coret interroge le conseil, afin de savoir si cette proposition a été motivée par le fait qu'il n'y ait plus d'enseignant documentaliste. Elle souligne le fait que les enseignants de séminaire n'ont pas les compétences d'un enseignant documentaliste.

Cécile Lalanne précise qu'il est question du volume d'heures important en MEEF3.

Denis Alamargot précise que le poste de documentaliste n'a pas été reconduit au sein de l'INSPÉ, en raison d'une mutualisation avec le SCD, et que cela relève du périmètre du SCD. Il semblerait que la contribution des 80 000 euros versée au SCD, rémunèrerait un poste en CDI. Une clarification est nécessaire à ce sujet. Le poste évoqué à l'INSPÉ a été mis au pot commun de l'Université de Poitiers. Il ne sera donc pas possible d'obtenir un recrutement sur ce profil-là. Jusqu'à présent cela a été assuré par des vacations. Cela n'est pas satisfaisant, au regard du nombre important d'heures à dispenser dans cette matière.

À noter qu'il est de plus en plus difficile de recruter des vacataires, essentiellement recrutés sur le site 86. Sur Niort et Angoulême, ce sont les enseignants qui ont en charge cette partie. Il est espéré que les collègues fassent bien de la recherche documentaire sur ces 4 heures et ne renforcent pas leurs heures de séminaire.

Les évolutions pour 2025 – 2026 sont présentées :

UE 4 : Alignement des heures recherche documentaire et veille informationnelle sur le MEEF2 en vue d'une mutualisation et d'une nouvelle ventilation des heures restantes.

Heures TP qui seront assurées par les porteurs de séminaires :

Maquettes actuelles			
	MEEF1	MEEF2	MEEF3
S1	5h	4h	6h
S2	N/A	N/A	6h
S3	N/A	N/A	6h
S4	N/A	N/A	3h

Rentrée 2025			
	MEEF1	MEEF2	MEEF3
S1	4h	4h	4h
S2	N/A	N/A	Ventilée
S3	N/A	N/A	Ventilée
S4	N/A	N/A	Ventilée

Les évolutions sont soumises au vote des membres du CI.

Abstentions : 4
Pour : 12

- MEEF2/3 - mutualisation UE6 :

Il est proposé un alignement des heures de l'UE6/UE5 (langues vivantes), à 18h par semestre, en vue d'une mutualisation des heures entre le MEEF2 et le MEEF3 (en raison des petits effectifs du MEEF3).

Pour le MEEF 3, les heures de langues vivantes de l'UE3 du S3 et du S4 (12h au total) seraient réintégrées dans l'UE5.

-- M. Guilhem RIBAUT quitte la séance à 11h26, le nombre de votants en séance passe à 15 --

Maquettes actuelles			
	MEEF1	MEEF2	MEEF3
S1	UE6 : 18h	UE6 : 18h	UE5 : 18h
S2	UE6 : 18h	UE6 : 18h	UE5 : 18h
S3	N/A	N/A	UE3 : 6h
S4	N/A	N/A	UE3 : 6h

Rentrée 2025			
	MEEF1	MEEF2	MEEF3
S1	UE6 : 18h	UE6 : 18h	UE5 : 18h
S2	UE6 : 18h	UE6 : 18h	UE6 : 18h

Cette année, dans l'un des parcours du MEEF2, il a été constaté qu'un cours a été dispensé pour une seule étudiante.

À la Rochelle, l'INSPÉ a mutualisé sur les 3 parcours au niveau des langues. Cette pratique semble satisfaire les étudiants, dans la mesure où ils apprécient de se retrouver.

François Geoffriau demande comment fait l'INSPÉ de l'Université de Poitiers si un étudiant valide sa première année de Master mais pas le niveau de langue. Il lui est indiqué que ce dernier redouble, en application du cadrage de l'Université de Poitiers, qui prévoit une note plancher de 10 à l'année. À La Rochelle, il y a la possibilité de faire un passage à minima avec l'obligation de valider son niveau de langue.

Denis Alamargot déclare une volonté de maintenir l'espagnol. Il indique c'est un niveau B2 qui ouvre à la mobilité européenne. Un travail de critérisation a été effectué avec la maison des langues.

Les modifications sont adoptées à l'unanimité.

- MEEF3 - évolutions de la maquette :

Un travail collaboratif avec les enseignants de la mention a été mené. Il en est ressorti la nécessité de fusionner certaines EC, pour augmenter le volume horaire, et permettre une plus grande liberté dans les pratiques pédagogiques. De plus, il est proposé de remplacer certaines évaluations orales par des évaluations écrites, dans le but de se rapprocher des modalités d'évaluations du concours CPE.

Les modifications de répartition de la maquette entre les différentes années (M1 et M2), semestres et UE sont présentées en séance, et sont soumises au vote.

Fusions d'EC :

Volumes horaires plus importants tout en gardant une cohérence thématique et pédagogique en lien avec le référentiel métier et les attendus du concours.

Rééquilibrage de la charge de travail sur les 2 années de master pour alléger le S4 en cours (concours).

		Maquette actuelle 405h	Rentrée 2025 409h			Maquette actuelle 405h	Rentrée 2025 387h
S1	UE1	20	22	S3	UE1	36	32
	UE2	50	50		UE2	37	37
	UE3	22	22		UE3	54	63
	UE4	93	91		UE4	84	63
	UE5	12	18				
S2	UE1	28	30	S4	UE1	16	40
	UE2	51	51		UE2	23	23
	UE3	20	26		UE3	61	66
	UE4	97	85		UE4	84	63
	UE5	12	18				

S1 : de 197 à 203h

S2 : de 208 à 210h

S3 : de 211 à 195h

S4 : de 184 à 192h

Modalités d'évaluation :

- Maintien du CCI
- Ajustement des coefficients
- Choix de modalités d'évaluation différentes : réduction du nombre d'épreuves orales.
- Réduction du nombre d'évaluations
- Rééquilibrage de la charge de travail sur les 2 années de Master.

Muriel Coret demande si le volume d'heures global de la maquette change. Effectivement, ce dernier semble à la baisse, dans l'idée de réduire la charge de travail et le nombre de cours. Muriel Coret s'interroge également sur l'information de ces nouvelles modalités auprès des enseignants concernés, ainsi que vis-à-vis de leur accord.

Christiane Revolon-Lalange explique que c'est la mutualisation qui diminue partiellement le nombre d'heures.

Denis Alamargot complète en indiquant que la volonté n'est pas de réduire les heures et que les collègues en sont d'accord.

Les modifications sont soumises au vote.

Abstentions : 3
Pour : 12

4. Questions diverses :

-----Départ de Carole Boyer à 11h38-----

Muriel CORET souhaite évoquer 2 sujets supplémentaires en séance.

- Le calendrier de l'élection partielle des représentants des étudiants et personnels siégeant au Conseil d'Institut :

L'élection est gérée au niveau central par la Direction des Affaires Juridiques. Aucun calendrier électoral n'a été communiqué pour le moment. Il est espéré que le processus soit lancé en début 2025.

- L'impact de la situation budgétaire de l'Université de Poitiers sur les demandes de recrutements au titre de la campagne d'emploi 2025 :

Il est précisé qu'il n'y aurait pas de gel de postes, mais plutôt une programmation pluriannuelle, avec des ouvertures de concours en différé, avec le recours aux services partagés et à des agents contractuels.

L'INSPÉ a réaffirmé la nécessité de création d'un poste PU supplémentaire, et d'un poste MCF en didactique des mathématiques. À priori, les moyens seraient réunis pour le construire mais un passage par 2 années d'ATER sera requis, avant de pouvoir procéder à un recrutement d'un titulaire en 2027.

À noter que la réforme aura également des impacts et des ajustements seront nécessaires.

La séance est levée à 11h45.

La prochaine séance du Conseil d'Institut se tiendra le 4 février 2024 à 09h30, en salle des actes de l'INSPÉ de l'académie de Poitiers.

La Présidente de séance
Par intérim
Alison CHARAMON-HILL



Le directeur de l'INSPÉ
Denis ALAMARGOT



La secrétaire de séance
Angélique BENOIT



